

## **Compte-rendu d'audience**

*Nathalie Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie*

**Lundi 21 janvier 2008 à 15h – Secrétariat d'Etat à l'Ecologie**

### **Délégation « Ville et Aéroport »**

Jean-Pierre BLAZY, Président de « Ville et Aéroport, Maire de Gonesse (95)  
Pascal BOUREAU, Vice-Président de « Ville et Aéroport », Adjoint au Maire de Blagnac (31)  
Etienne-Christian VILLEMAGNE, Trésorier « Ville et Aéroport », Vice-Président de la  
Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (69)  
Louis CERCLERON, Maire de Notre-Dame-des-Landes, Vice-Président de la Communauté de  
Communes Erdre et Gesvres (44)  
Didier GONZALES, Député-Maire de Villeneuve-le-Roi (94)  
Bernard CORNEILLE, Adjoint au Maire d'Othis (77)  
Pierre PERTUS, Directeur de cabinet – mairie d'Othis  
Rémy JOURDAN, Collaborateur de Didier GONZALES  
Julien DELANNAY, Chargé de mission « Ville et Aéroport »

### **Secrétariat d'Etat à l'Ecologie**

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie  
Adeline HUBERT, Chargé de mission  
Dr Sandrine SEGOVIA-KUENY, Conseillère technique  
Stanislas BOSCH-CHOMONT, Conseiller parlementaire

## L'audience est ouverte à 15h

Dans son propos introductif, **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** rappelle les premières applications du Grenelle Environnement au secteur aérien : augmentation de la TNSA, renforcement des pouvoirs de l'ACNUSA courant 2008, relèvement des trajectoires accompagné d'une série d'enquêtes publiques sur trois ans.

Elle indique que l'application du Grenelle est un travail de longue haleine qui doit se faire en concertation avec les élus locaux qui ont vocation à fournir une contre-expertise fondée sur leur expérience du terrain.

**Jean-Pierre BLAZY** souligne la déception des élus de « Ville et Aéroport » quant aux résultats du Grenelle pour l'aérien. Il rappelle qu'il faut regarder la problématique du transport aérien à différentes échelles y compris à l'échelle locale. En effet, il s'agit d'appréhender différentes nécessités en même temps, que ce soit la logique économique de ce mode de transport que les préoccupations des riverains qui subissent au quotidien les nuisances aériennes.

**Jean-Pierre BLAZY** rappelle que les perspectives de développement du transport aérien sont fortes. Il revient sur le rapport de la Commission Attali qui propose notamment de faire de Roissy CDG le premier aéroport européen d'ici 2012. Cela pose du même coup l'évaluation des conséquences environnementales d'une telle décision à l'échelle locale.

**Jean-Pierre BLAZY** indique que la situation reste très déséquilibrée en défaveur des riverains. Il y a le problème majeur des vols de nuit pour Roissy CDG, les retards dans l'instruction des dossiers d'insonorisation notamment pour Orly Nantes et Toulouse. Il considère qu'il faut revoir globalement le système et regrette que la ressource ne soit pas au bon niveau.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** revient sur le plan de mesures annoncé en décembre 2007 pour réduire les nuisances aériennes des aéroports parisiens et cite deux mesures importantes : la création d'une tranche soirée 18h-22h pour tous les aéroports et le financement à 95% pour les dossiers collectif dans le cadre du dispositif d'aide aux riverains.

Sur ce point, **Jean-Pierre BLAZY** pense qu'une évolution est nécessaire sur la règle d'antériorité car suivant les communes certains logements sont éligibles à l'aide et d'autres pas. Dès lors, faut-il élargir l'éligibilité ? Mais le problème de la ressource se pose à nouveau. Il est sûr que le droit à la réparation doit être mieux satisfait qu'il ne l'est aujourd'hui.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** précise qu'une augmentation du produit de la TNSA va s'appliquer pour Orly et Nantes afin de résorber le stock de dossiers en attente sur 18 mois. Par ailleurs, le taux de l'aide est augmenté pour les opérations collectives. La ministre considère que le bruit est un problème de santé et qu'à terme il faudra bien étendre l'éligibilité. Mais avant elle indique qu'il faut réduire le stock de dossiers en souffrance.

**Jean-Pierre BLAZY** lui rappelle l'estimation de l'ACNUSA qui est de 110 millions d'euros/an pour la TNSA si l'on veut insonoriser l'ensemble des logements concernés en dix ans.

**Pascal BOUREAU** juge positive l'instauration d'une modulation pour la tranche 18h-22h. Il indique qu'il y a encore actuellement près de 13500 logements en attente d'être insonorisés sur Toulouse.

Il ajoute qu'il faudrait se fixer comme objectif une insonorisation de l'ensemble des logements dans les dix ans à venir et inciter les syndicats de copropriétaires à déposer des demandes pour réaliser des opérations groupées.

**Didier GONZALES** félicite la Ministre pour son action volontaire sur ce dossier et notamment l'instauration d'un doublement de la TNSA pour Orly et Nantes. Il propose pour régler le problème d'instaurer une taxe sur le même modèle que la taxe Chirac afin de solder au plus vite tout le stock de dossiers. Par ailleurs, il déplore la répartition inégale des retombées économiques et fiscales à l'échelle des communes riveraines. Ainsi, certaines communes bénéficient des recettes générées par l'aéroport et n'ont pas de nuisances et inversement.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** aborde le sujet des communautés aéroportuaires et la nécessité de créer une communauté aéroportuaire test.

Sur ce dossier, **Jean-Pierre BLAZY** indique que la région Ile de France une somme au budget 2007 et 2008 et qu'en tout état de cause il s'agit de relancer ce dossier auprès du Président de la région Ile de France qui est appelé à présider la communauté aéroportuaire.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** déclare qu'elle va saisir le Préfet de région Pierre MUTZ afin de le sensibiliser et pour qu'il sollicite le Président de région Jean-Paul HUCHON. Elle souligne l'intérêt pour Ville et Aéroport de saisir de son côté MM. MUTZ et HUCHON.

**Pascal BOUREAU** fait part d'un autre sujet important, celui de la mise en place des sociétés aéroportuaires autour des grands aéroports régionaux. Il critique la part limitée réservée aux collectivités locales (15%) dans le capital de la société aéroportuaire. Il prend l'exemple de la société aéroportuaire de Toulouse-Blagnac où la ville de Blagnac, ville-site, n'est pas présente dans le capital de la nouvelle société créée depuis presque un an malgré les engagements du ministre D. Perben et n'est donc pas présente avec une voix délibérative au conseil de surveillance de la société aéroportuaire.

**Jean-Pierre BLAZY** interroge la Ministre sur l'effectivité d'une loi-programme issue du Grenelle ?

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** confirme qu'un projet de loi est prévu courant du premier semestre 2008. Il contiendra les mesures proposées dans les différents rapports rendus après le Grenelle. Ces rapports ne sont pas tous rédigés et elle ajoute qu'en conséquence une deuxième loi-grenelle est possible. Actuellement sur l'aérien, la Ministre précise qu'on a surtout un renforcement prévu de l'ACNUSA avec notamment la dissolution de la CNPN qui se fond dans l'ACNUSA. Cela va permettre de diminuer les délais de sanction.

La ministre annonce que le rapport du groupe d'experts BRUIT sera rendu le 30/01/08 et qu'il sera communiqué à l'association Ville et Aéroport.

**Jean-Pierre BLAZY** aborde ensuite la question des vols de nuit : peut-on aller plus loin sur ce problème majeur pour les grands aéroports ? (santé, droit au sommeil, etc.)

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** pense que sur ce sujet le travail de la mission Dermagne chargée d'élaborer la Charte du développement durable de Roissy CDG sera décisif. Elle indique qu'il doit rencontrer prochainement et d'ici le mois de mars l'ensemble des acteurs concernés. Il y a naturellement un point d'équilibre, un consensus à trouver sur ce sujet.

**Jean-Pierre BLAZY** revient sur l'idée défendue par certains de l'utilisation d'un seul doublet de pistes la nuit à Roissy CDG. Il critique cette solution que la ministre juge également peu lisible.

S'agissant de la mise en œuvre d'une enquête épidémiologique nationale, la Ministre regrette que le ministère de la Santé ne paye pas.

Parallèlement, **Mme SEGOVIA-KUENY** indique qu'une étude sera lancée en 2009 sur 20000 enfants afin d'évaluer l'impact sanitaire du transport aérien sur ce type de population.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** ajoute que des initiatives sont possibles à l'échelle locale. Elle prend l'exemple d'une initiative qu'elle a prise pour la commune de Champlan. Elle a demandé qu'une étude multicritères santé-environnement soit réalisée. A ce titre, la création de la communauté aéroportuaire s'avère nécessaire pour lancer ce type d'initiative.

**Jean-Pierre BLAZY** informe la ministre du thème du prochain colloque annuel de « Ville et Aéroport » qui portera justement sur l'impact sanitaire du transport aérien sur les populations riveraines d'aéroports. Celui ci se tiendra à l'automne.

**Bernard CORNEILLE** fait part de son inquiétude quant aux nuisances chimiques générées par le trafic aérien. Il rappelle que pour Roissy CDG on programme un passage de 60 millions de passagers à 80 millions dans les cinq ans. Et que si les résultats de l'étude épidémiologique confirme dans cinq ans le risque sanitaire il faudrait mettre en garde dès aujourd'hui selon le principe de précaution toute augmentation du nombre de mouvements.

**Jean-Pierre BLAZY** constate que la croissance attendue du transport aérien va rester forte et qu'il y a bien la nécessité d'un développement durable de ce mode de transport sinon certains territoires seront sacrifiés. Il s'agit d'appliquer le principe de développement durable à l'échelle locale et non pas uniquement à l'échelle mondiale.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** revient sur la possibilité de développer des outils d'intégration à l'échelle locale. Elle cite comme exemple le Ministère qui rapproche Ecologie et Transports.

Elle reconnaît que ces outils d'intégration sont nécessaires à l'échelle des territoires.

**Louis CERCLERON** questionne la Ministre sur le projet d'aéroport Nantes-Notre-Dame-des-Landes et notamment sur la décision du Conseil d'Etat relative à la déclaration d'utilité publique (DUP). Il considère qu'avant que la DUP ne sorte il faut une concertation à l'échelle locale.

**Jean-Pierre BLAZY** pose la question : comment avec la création d'un nouvel aéroport on innove pour ne pas reproduire les erreurs du passé ?

**Louis CERCLERON** conteste le bien-fondé du projet car l'enquête publique a démontré qu'il n'y avait pas de saturation technique de l'aéroport existant. On parle de saturation environnementale.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** répond que l'intérêt d'un grenelle local serait d'élucider toute question sur le sujet. Elle conclut en disant qu'elle adressera à Ville et Aéroport le rapport du Comité Bruit qui lui sera rendu le 30/01 prochain. Elle attend en retour la réaction de Ville et Aéroport.

**L'audience est close à 16h15.**